

L'Europe est un continent d'immigration

La libre circulation et la liberté de séjour sont des droits fondamentaux de l'homme. Les immigrés ont façonné des cultures et des sociétés par le passé et continueront à le faire dans le futur. Hélas, l'immigration forcée entraîne souffrance et déchéance, et les causes profondes qui poussent les gens à quitter leurs sociétés doivent être combattues. Tous ceux qui ont tenté de bâtir une Europe forteresse ont échoué.

Les frontières de l'Union européenne ne se limitent pas aux frontières extérieures: elles sont également présentes dans les aéroports, sous la forme des contrôles d'identité sommaires pratiqués à l'intérieur des frontières et dans les systèmes de contrôle électroniques qui sont mis en place à travers l'Europe.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'adopter des positions communes. Les Verts européens ont défini une approche commune en matière d'immigration, qui met l'accent sur la solidarité. Considérer ce phénomène comme un phénomène mondial permet de procéder à une analyse efficace. Les Verts basent leur position sur les droits dont les citoyens doivent jouir et non sur les restrictions que nous pourrions leur imposer.

Les Verts luttent en faveur de politiques proactives conduites dans l'intérêt des immigrés et de la société dans son ensemble. La politique d'inclusion – nous préférons ce terme à celui habituellement utilisé d'«intégration» – n'est pas une faveur concédée aux immigrés: elle est nécessaire au fonctionnement de l'ensemble de la société. Il s'agit d'un processus enrichissant pour toute la population. Si celui-ci n'est pas correctement mis en œuvre – comme c'est le cas dans la plupart des pays européens – des problèmes, des craintes, des angoisses et des préjugés peuvent apparaître, et apparaissent d'ailleurs, des deux côtés.

Les Verts pensent que la diversité est une valeur positive. Nous ne craignons pas la perspective du changement dans nos communautés et nous nous faisons les avocats d'une inclusion ayant les formes du dialogue et non celles de la contrainte.

Les Verts veulent jeter davantage de ponts vers l'Europe: c'est fondamental pour nous! Nous voulons élargir les voies légales par lesquelles les gens viennent s'établir dans l'UE. S'il existe des moyens légaux d'entrer en Europe, moins de personnes se lanceront dans un voyage périlleux et potentiellement mortel.

Ces principes ne nous empêcheront pas de travailler sur les causes qui font de l'immigration une nécessité et non un choix. Les actions de lutte contre le changement climatique doivent s'intensifier et bénéficier de financements suffisants pour garantir des résultats tangibles. Ce qui créera également de l'emploi. L'UE doit mettre toute son énergie à prévenir les conflits et à rétablir la paix partout dans le monde. Renforcer le co-développement et faire en sorte que l'UE consacre une partie de son budget à des programmes d'éducation et de développement dans les pays d'origine de l'immigration n'est qu'un moyen de rétablir l'équilibre dans les politiques d'immigration européennes, lesquelles accusent une certaine tendance à se focaliser sur des objectifs légalistes plutôt que de chercher à traduire dans leur pratique une approche empathique caractérisée par l'humanité, l'attention et le respect.

Plein accès au marché du travail pour tous les résidents de l'UE

Avant de considérer la main-d'œuvre immigrée potentielle en dehors de l'Union européenne, les États membres devraient d'abord permettre le plein accès au marché du travail à tous les résidents actuels de l'Union. En clair, que les ressortissants des «nouveaux États membres» bénéficient d'une totale liberté de mouvement dès leur adhésion. En outre, tous les ressortissants des pays tiers déjà établis dans l'UE, ainsi que les membres de leurs familles, doivent pouvoir bénéficier du plein accès au marché du travail ainsi qu'aux systèmes de soins de santé et d'enseignement. Afin de lutter contre la discrimination structurelle et effective des femmes, les visas et les permis de travail des immigrantes ne doivent plus dépendre de ceux de leurs maris et de leurs enfants, de manière à ce que celles-ci ne soient pas dépendantes du droit des hommes et des enfants de rester dans un pays. Après trois ans de résidence et de travail, les immigrants des deux sexes doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits sociaux et de la même liberté de mouvement et d'établissement que les autres citoyens de l'Union européenne.

DV\743655FR.doc

Politique communautaire en matière d'immigration de la main-d'œuvre: carte bleue, immigration temporaire et normes minimales

À la proposition de carte bleue pour les migrants hautement qualifiés de l'UE, le PVE veut ajouter la possibilité d'une entrée facilitée pour les travailleurs spécialisés et non qualifiés. Ceci permettrait à de nombreux ressortissants des pays tiers d'entrer légalement dans l'UE, de chercher du travail et d'obtenir un permis de travail légalement. Après un certain temps – par exemple deux ou trois ans – il devrait être possible de passer du statut temporaire au statut permanent. Sachant que les besoins et les réalités des marchés du travail sont différents dans chaque État membre, le PVE n'est pas favorable à un quota centralisé calculé pour l'ensemble de l'UE, mais préfère au contraire des quotas déterminés au niveau national. Le PVE plaide en faveur d'un cadre juridique européen en vue d'établir les normes minimales en matière de droits des travailleurs immigrés. L'UE doit garantir à ces derniers une protection contre les abus des employeurs et des marchands de sommeil, leur donner la possibilité et la responsabilité de s'intégrer, de développer leurs compétences et de participer à la vie de la société. Les normes minimales doivent comprendre la transparence, des critères et des délais précis pour les procédures de demande, le droit au salaire minimal national, le regroupement familial et l'accès au logement et à l'éducation.

Échec du «système des travailleurs invités»

Tous les types d'immigrations entraînent un transfert de compétences, d'idées, de connaissances, créent des liens et des réseaux interpersonnels, contribuent au développement économique et social des pays d'origine et des pays d'accueil, et sont positifs pour les travailleurs eux-mêmes. À l'heure actuelle, la plupart des immigrés ne peuvent pas circuler librement entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil, car quitter l'Union européenne revient à courir un risque sérieux de ne jamais pouvoir y remettre les pieds. Le PVE rejette l'idée proposée de migration circulaire, et de n'admettre les immigrés que temporairement, sous peine de connaître un nouvel échec comparable à ce qu'a été l'ancien «système des travailleurs invités». Les immigrés qui sont admis à titre temporaire doivent avoir la possibilité d'obtenir un permis de séjour permanent. Les États membres doivent stimuler l'immigration en mettant en place pour les immigrés des conditions qui ne compromettent ni leurs droits ni leurs choix. L'UE doit en outre contribuer au transfert des compétences et des connaissances en ouvrant ses universités et ses écoles supérieures à un nombre significatif d'étudiants originaires des «pays en développement».

Les Verts, les immigrés et la société

Les Verts constatent que l'Europe d'aujourd'hui est un continent où de nombreuses cultures coexistent. Nous nous efforçons de mettre en place des processus d'inclusion qui permettront à tous les habitants d'Europe d'augmenter leur participation équitable à la vie de la société. L'objectif de ces processus et de notre société idéale est un monde auquel seront intégrées toutes les catégories de citoyens, avec des chances et des droits égaux.

Pour les immigrés, l'intégration ne doit pas être une condition préalable mais une fin

Ces dernières années, les hommes politiques européens ont considéré la capacité d'intégration comme une condition préalable à l'immigration en Europe. Les Verts rejettent cette vision des choses: l'intégration est une fin et les processus d'inclusion sont l'instrument que la société utilise pour aider tous les citoyens à y participer. L'inclusion doit avoir lieu une fois l'immigré arrivé en Europe, pas avant. Une politique d'inclusion est souhaitable et indispensable au meilleur fonctionnement de notre société dans son ensemble.

Politique d'inclusion des Verts: un processus réciproque

Pour les Verts, il est fondamental de reconnaître qu'une société intégrée est une société qui respecte les différents groupes ainsi que les individus. Si l'immigré doit s'adapter à l'Europe, l'Europe doit, elle aussi, s'adapter à l'immigré. Le processus d'inclusion est un dialogue et, comme tout dialogue, celui-ci est aussi un processus réciproque. Autant nous demandons aux immigrés de s'adapter à leur nouvelle société, autant nous demandons à la société existante de changer, de manière à ce que les nouveaux arrivants s'y sentent les bienvenus.

Dans ce dialogue, il est également clair pour les Verts que toutes les parties intéressées doivent accepter les principes pour lesquels de nombreuses femmes et de nombreux hommes se sont battus pendant des décennies, comme la laïcité et la séparation de la religion et de l'État, les droits de la femme, les droits des minorités

sexuelles, les règles démocratiques de prise de décision à la majorité, dans le respect de l'opinion des minorités, et autres.

Politique d'inclusion des Verts: organisations et réseaux

Les immigrés s'organisent de diverses façons dans tous les pays. Les Verts reconnaissent le rôle positif que ces individus organisés peuvent jouer dans le processus d'inclusion. Aussi importants que les organisations formelles, nous reconnaissons et apprécions l'existence de ces réseaux informels d'individus, qui sont précieux dans notre société.

Politique d'inclusion des Verts: droits de l'immigré

Tous les immigrés ont le droit de jouir des droits fondamentaux de l'homme. Le regroupement familial est un de ces droits et nous respectons totalement le droit de chacun de vivre avec sa famille, tel qu'il est prévu par la convention européenne des droits de l'homme. Les États membres de l'UE ont tendance à empêcher les gens d'exercer ce droit, en imposant des exigences excessives aux immigrés qui veulent réunir leur famille sur le territoire de l'Union européenne. Des obstacles tels que l'obligation de réussir un test linguistique dans le pays d'origine ou de gagner beaucoup plus que le salaire minimal sont discriminatoires. Les Verts rejettent ces exigences et entendent garantir le droit de vivre en famille. D'autres droits peuvent être octroyés progressivement, jusqu'à ce que les immigrés finissent par bénéficier des mêmes droits que les citoyens européens. Nous nous battons pour une société dans laquelle tous les individus seront égaux devant la loi.

Accès à l'asile

Toute personne ayant besoin d'un refuge, conformément à la convention de Genève, doit pouvoir bénéficier d'une procédure d'asile juste en Europe. Les Verts exigent que l'accès à une telle procédure d'asile juste soit toujours accordé à ceux qui en ont besoin, dans une langue que le demandeur d'asile comprend ou avec l'aide d'un traducteur, avec une aide juridique gratuite à tous les stades de la procédure. Dans chacun des cas, une évaluation individuelle est nécessaire, sur la base d'informations objectives sur la situation en matière de droits de l'homme dans le pays d'origine. Les agences ne devraient pas utiliser des listes de «pays tiers sûrs», car celles-ci reflètent rarement les conditions de vie catastrophiques qui prévalent dans certains pays. L'agence responsable du traitement des demandes devrait être indépendante du gouvernement.

Protection sur base du genre et de l'orientation sexuelle

Les raisons de quitter le pays d'origine qui sont liées au genre, telles que les mutilations génitales, l'oppression et la persécution religieuse en raison du genre, les «crimes d'honneur», les viols, les avortements sous la contrainte et les stérilisations forcées, doivent être reconnues comme raisons d'obtenir l'asile dans tous les pays de l'UE, tout comme la persécution en raison de l'orientation sexuelle. Ni la difficulté reconnue d'apporter la preuve des persécutions susmentionnées ni le concept de «pays sûrs» ne doivent exercer un impact négatif sur l'octroi du statut de réfugié conformément à la convention de Genève.

Protection des personnes qui fuient un conflit

Les demandeurs d'asile qui fuient un conflit doivent bénéficier d'une bonne protection, assortie de droits minimaux, tels que le regroupement familial et l'accès au marché du travail. Si le conflit qu'ils ont fui est toujours en cours après trois ans, ils doivent pouvoir obtenir un permis de séjour illimité.

Réfugiés du changement climatique

Il existe aujourd'hui une catégorie de migrants, de personnes déplacées avec leurs familles, qui doivent quitter leur pays en raison des catastrophes environnementales provoquées par le changement climatique et ses conséquences écologiques. Ce changement connaît une progression rapide et se traduit par la montée du niveau des mers, l'érosion côtière, la désertification, l'effondrement des écosystèmes, la contamination de l'eau et des événements météorologiques de plus en plus fréquents, violents et imprévisibles. La conséquence de tout ceci est que les habitants des régions concernées ne peuvent plus vivre en sécurité et de manière durable dans leur environnement traditionnel. Certaines nations-îles pourraient même disparaître purement et simplement. Le terme de «réfugié» a toujours été

utilisé avec de fortes connotations morales de protection sociétale par la plupart des cultures du monde; il doit à présent être étendu à ceux qui sont poussés à l'émigration par le changement climatique.

La convention de Dublin

Le PVE est favorable à la révision ou à la suppression de la convention de Dublin II, car celle-ci impose une charge disproportionnée à certains pays et complique le traitement des demandes d'asile. La suppression de cette convention est essentielle pour les anciens petits pays dits «de transit». Les États membres doivent faire preuve de plus de solidarité mutuelle dans la prise en charge des demandes d'asile. L'Union européenne doit garantir un niveau de protection globale élevé. Nous voulons mettre fin au système en vertu duquel les pays frontaliers assument la majeure partie de la charge migratoire: les demandeurs d'asile doivent être autorisés à demander l'asile (uniquement) une fois qu'ils se trouvent dans le pays de leur choix, qui n'est pas nécessairement le pays par lequel ils sont entrés en Europe. Le Fonds européen pour les réfugiés se chargera des compensations financières destinées aux États membres prenant en charge le nombre de demandeurs d'asile le plus élevé. Les demandeurs ne doivent pas être déportés vers des pays voisins sans que leur demande d'asile n'ait été évaluée.

Frontières

Le PVE est favorable à ce que la surveillance des frontières extérieures de l'Union relève de la compétence communautaire, afin d'éviter la surcharge aux pays frontaliers. Frontex doit reconnaître la convention internationale des réfugiés et la convention européenne des droits de l'homme. Les droits de l'homme doivent être intégrés dans la formation du personnel de Frontex. Le PVE estime qu'il y a lieu de critiquer Frontex, l'agence communautaire chargée de la gestion des frontières, car celle-ci vise plus à dissuader les migrants qu'à les protéger quand ils arrivent dans l'UE. L'UE ne devrait jamais empêcher les gens de demander l'asile et de devenir des réfugiés reconnus. La recherche des solutions à apporter aux causes des phénomènes migratoires ne relevant pas de la responsabilité de Frontex, il est certain que cet organisme ne pourra réduire le nombre des migrants qui arrivent dans l'UE de façon irrégulière; sa tâche doit donc consister à sauver des vies, en particulier celles des nouveaux *boat people*.

Détention

Les Verts européens s'opposent au principe de la mise en détention de personnes n'ayant pas été reconnues coupables d'un quelconque délit, la justification de ce type de détention étant actuellement la simple infraction vis-à-vis d'un règlement administratif (à savoir entrer ou séjourner sans papiers en règle dans l'Union européenne). La détention est un paradoxe judiciaire. Tant qu'elle restera en vigueur, le PVE plaidera en faveur d'une détention aussi brève que possible (de préférence, quelques jours seulement) et dans les meilleures conditions possibles (pour ce qui est des loisirs, de l'hygiène et de la vie privée), et qui ne soit jamais appliquée aux mineurs, aux demandeurs d'asile et aux personnes qui se trouvent dans des situations vulnérables. Tous les détenus doivent avoir accès à un conseil juridique gratuit, à une assistance sociale et à une aide médicale à l'intérieur du centre. Pour une meilleure transparence, les centres doivent être contrôlés par un organe responsable du contrôle des normes applicables aux lieux de détention. Ils doivent également être accessibles aux hommes politiques, aux médias, aux ONG et aux organisations internationales. Le recours aux menottes et à d'autres traitements dégradants pour les immigrés est condamnable.

Améliorer la situation des immigrés en situation irrégulière

De nombreux immigrés en situation irrégulière ont à souffrir d'une situation précaire, d'un manque de droits et du risque d'abus et d'exploitation. Les immigrés en situation irrégulière doivent pouvoir accéder au plus vite aux prestations de base telles que les soins de santé et l'éducation des enfants. Le PVE veut réduire leur nombre en créant davantage de moyens permettant d'entrer légalement dans l'Union européenne. Le PVE est en outre favorable à la régularisation des immigrés en situation irrégulière qui contribuent à l'économie des États membres depuis un certain nombre d'années.

Assistance aux immigrés en situation irrégulière

Le PVE fait une distinction entre les personnes qui tirent d'embarras les immigrés en situation irrégulière (les passeurs, les personnes qui leur offrent un abri ou qui les sauvent en mer...) et celles qui les exploitent (trafiquants, marchands de sommeil...). Si l'exploitation des immigrés doit être sanctionnée, l'aide apportée aux immigrés sans papiers ne doit pas être considérée comme un délit mais au contraire

tolérée. Les capitaines qui sauvent les *boat people* ne doivent pas être punis par la loi. Bien plutôt, tous les États membres doivent ouvrir leurs ports aux naufragés.

Trafic d'êtres humains, réseaux de passeurs

Le meilleur moyen de lutter contre les réseaux de passeurs, c'est de priver ceux-ci de leurs profits. Il existe des politiques qui ont un effet indirect sur la rentabilité de ce type de trafic. Les campagnes de régularisation, l'amnistie des clandestins, la formation professionnelle réduisent les profits escomptés des trafiquants et diminuent la force exécutoire des contrats de dette entre les intermédiaires et les immigrés. Grâce à ce type de mesures, les accords liant les parties intéressées au trafic sont plus difficiles à «faire respecter»; dès qu'ils disposent d'un statut juridique en bonne et due forme, les migrants rompent le contrat et se tournent vers la police pour pouvoir bénéficier d'une protection.

Pour poursuivre la lutte contre le trafic des êtres humains, les victimes des trafiquants qui ont été forcées (ou sont vouées à être forcées) à travailler dans l'industrie du sexe ou à rester cloîtrées chez certains diplomates ou dans d'autres résidences de ce genre, ou qui ont été mariées de force ou risquent de l'être, et autres pratiques de ce type, tout ceci sur le territoire de l'UE, toutes ces personnes doivent se voir attribuer un permis de séjour et un permis de travail en bonne et due forme.